



Autorisation de conduite en sécurité des plateformes élévatrices mobiles de personnel selon R486

Suivant la ou les catégorie(s) demandée(s)

Public

Toutes personnes amenées à manipuler une plateforme élévatrice mobile de personnel (PEMP).

Pré requis

Maîtriser la langue française à l'oral.

100% de réussite en 2025



Objectifs

Cette formation a pour objectif de :

- Conduire et utiliser en sécurité les catégories d'engins PEMP pour lesquelles il sera habilité par l'employeur.
- Conduire dans le respect de la réglementation.
- Maîtriser sur le plan théorique et pratique l'utilisation en sécurité des PEMP.
- Connaitre les risques liés à l'utilisation des PEMP

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance entre exposé théorique et pratique avec des supports visuels (Powerpoint, vidéos...)
- Alternance de différentes méthodes pédagogiques : heuristique, interrogative, didactique, expositive, démonstrative, applicative
- Adaptations aux activités et besoins des stagiaires
- Mises en situation pratique

Textes et documents de référence

Selon la recommandation de la CNAM R486.

Contenu

Formation théorique :

- La réglementation
- La classification et la technologie des PEMP
- Les caractéristiques de chaque PEMP
- Les règles de conduite, circulation et stationnement
- La distance de sécurité avec les conducteurs électriques
- Les organes de sécurité et vérification à effectuer
- Les consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours

Formation pratique :

- La vérification de l'adéquation de la plateforme élévatrice
- Le contrôle du bon fonctionnement de la PEMP
- Le positionnement de la PEMP et déplacements
- La conduite et la circulation (plateforme de travail en élévation)
- La réalisation des manœuvres de secours et réaction face à un signal d'alerte.

Validation

- Feuilles de présence par demi-journée, présence obligatoire pendant la totalité de la formation.
- Contrôle des connaissances théoriques (QCM) et pratiques.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Attestation de formation
- Après avis favorable, délivrance d'une attestation de compétences. Sous conditions de l'employeur, délivrance d'une autorisation de conduite CACES®.

Accessibilité

Durée

7h à 14h

Effectif

maximum 4 stagiaires

Tarif

nous consulter pour un devis

Formateur

Formateurs spécialisés en conduite de PEMP

Agenda inter

voir : a2s-conseil.fr



Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (EPI) en cours de validité et à jour (chaussures de sécurité, gants, gilet haute visibilité)

Notre centre et nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, une place de stationnement est attribuée. L'accès aux formations techniques fera l'objet d'une analyse avec notre référente handicap : Camille DESEIN.

Responsable Pédagogique : Dominique DESEIN

Contactez-nous

03.28.48.53.38

contact@a2s-conseil.fr

V5 29/01/2026